

243 Titre uniforme **collectif** (NR)

Premier indicateur

Affichage ou impression du titre uniforme

- 0 Non imprimé ou affiché
- 1 Imprimé ou affiché

Second indicateur

Caractères à ignorer dans le classement

- 0-9 Nombre de caractères à ignorer dans le classement

Codes de sous-zones

‡a	Titre uniforme (NR)	‡n	Numéro de la partie, section du document (R)
‡d	Date de signature du traité (R)	‡o	Mention d'arrangement pour la musique (NR)
‡f	Date du document (NR)	‡p	Nom de la partie, section du document (R)
‡g	Renseignements divers (R)	q	Tonalité de la musique (NR)
‡h	Indication générale du genre de document (NR)	‡s	Version (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡6	Liaison (NR)
‡l	Langue du document (NR)	‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)
‡m	Médium d'exécution pour la musique (R)		

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme un titre générique utilisé pour regrouper les œuvres d'un auteur prolifique. Ce titre est établi par le catalogueur.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

■ Premier indicateur - Affichage ou impression du titre uniforme

La valeur dans la position du premier indicateur précise si le titre uniforme est affiché, imprimé, ou non.

0 - Non imprimé ou affiché

La valeur «0» indique que le titre uniforme n'est pas imprimé ou affiché.

1 - Imprimé ou affiché

La valeur «1» indique que le titre uniforme est imprimé ou affiché.

■ Second indicateur - Caractères à ignorer dans le classement

On retrouve la description de cet indicateur dans la section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux*.

■ CODES DE SOUS-ZONES

On retrouve la description de tous les codes de sous-zones de la zone 243 dans la section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux*.

■ EXEMPLES

100 1#aShakespeare, William,#d1564-1616.

243 10#aOeuvres.#f1983

245 14#aThe Globe illustrated Shakespeare.

100 1#aTouré, Ahmed Sékou,#d1922-

243 10#aDiscours

245 10#aDiscours du président Sékou.

110 1#aArgentina.

243 00#aLois, etc.

245 10#aRecopilación de leyes, decretos y resoluciones ...

100 1#aStrauss, Johann,#d1804-1849.

243 10#aMusique orchestrale.#kExtraits

245 10#aRosen aus dem Süden.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

Il n'y a pas de signe de ponctuation à la fin de la zone 243 à moins que le dernier mot de la zone ne soit une abréviation, une initiale ou une lettre, ou une donnée se terminant par un signe de ponctuation. Voir aussi l'information sur la ponctuation dans la description des sous-zones de la section *X30 Titres uniformes - Renseignements généraux*.

Constante d'affichage

[...] *[crochets]*

Les crochets qui entourent généralement un titre uniforme n'apparaissent pas dans la notice MARC. Le système peut les générer comme constante d'affichage associée à l'étiquette de la zone.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

[Zone 243 - Titre uniforme pour les œuvres regroupées \[MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2023\]](#)

Premier indicateur - Affichage ou impression du titre uniforme [USMARC seulement]

2 - Non imprimé sur la fiche, vedette secondaire de titre (MES) [PÉRIMÉ]

3 - Imprimé sur la fiche, vedette secondaire de titre (MES) [PÉRIMÉ]

Auparavant, le premier indicateur précisait si le titre uniforme était imprimé sur la fiche et, pour la musique, si une vedette secondaire devait être faite. En 1993, il a été redéfini pour indiquer, avec tous les genres de matériel, s'il faut imprimer ou afficher le titre uniforme. À cette fin, les valeurs «0» et «1» du premier indicateur ont été redéfinies et les valeurs «2» et «3» sont devenues périmées.

Premier indicateur [CAN/MARC seulement]

2 - Morceaux choisis (extraits) [PÉRIMÉ]

3 - Autres titres collectifs [PÉRIMÉ]

Codes de sous-zones

#d - Date de signature du traité

La date de signature du traité n'était pas codée séparément avant la définition de la sous-zone #d en 1980.

#g - Renseignements divers [MODIFIÉ, 2014]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.

#n - Numéro de la partie/section du document

‡p - Nom de la partie/section du document

Avant 1979, la sous-zone ‡n ne servait que pour les numéros d'ordre, d'opus ou de catalogue thématique associés aux documents musicaux; le numéro et le nom de la partie étaient tous deux inclus dans une seule sous-zone ‡p. En 1979, la sous-zone ‡p (Partie) a été redéfinie pour n'inclure que le nom véritable d'une partie ou section et la sous-zone ‡n a été élargie pour y inclure le numéro d'une partie ou section.

‡s - Version [MODIFIÉ, 2017]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.

[Page blanche]